

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.64779	
État membre	France	
Numéro de référence de l'État membre		
Région	France	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) 20 avenue de Ségur - TSA 10717 - 75334 PARIS CEDEX 07	
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Régime cadre exempté de notification relatif aux aides couvrant les coûts de coopération des entreprises dans le cadre de projets de Coopération territoriale européenne (CTE)	
Base juridique	Code général des collectivités territoriales Décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des PME	
Type de la mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante	Modification SA.59105	
Durée	20.09.2021 - 31.12.2023	
Secteurs économiques	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	-	
Budget	Budget annuel: 100 000 000 EUR	
Pour les garanties		
Forme de l'aide	Subvention/Bonification d'intérêts, Garantie (le cas échéant, avec référence à la décision de la Commission(10)), Prêt /Avances récupérables	
Référence à la décision de la Commission		
Si cofinancement par des fonds communautaires		
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides couvrant les coûts supportés par les entreprises participant à des projets de coopération territoriale européenne (article 20)	100	
Aides limitées octroyées aux entreprises pour leur participation à des projets de coopération territoriale européenne (article 20 bis)	20 000	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide

